



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte rendu des Délibérations du Conseil Municipal.

Le 22 août 2018 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire.

Etat des conseillers présents et absents :

Prénoms	Noms	Présents	Absents excusés	Procurations	Absents
Claude	ALCIBIADE	x			
Juliette	ALVAREZ	x			
Francis	BETREMIEUX	x			
Jean-Luc	CHIVIALLE	x			
Béatrice	DURAND	x			
Céline	GABRIEL	x			
Hélène	ECHEVARRIA	x			
Dominique	MARQUET	x			
Patrice	MOULIS				x
Franck	MUNIGLIA	x			
Sylvie	PEREA		x	A Mme Céline GABRIEL.	
René	PAVAN	x			
François	PIQUEMAL	x			
Yolande	TOURNUT	x			
Laurence	VASSAL	x			
<i>Secrétaire de séance :</i> René PAVAN		Total des présents			13
		Quorum			8
		Votants			14

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire fait l'appel des Conseillers et fait émarger la feuille de présence.
M. René PAVAN est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h15

Madame le Maire rajoute trois points à l'ordre du jour :

- Un point n° 2 : Demande de subvention dégâts d'orage - juillet 2018
- Un point n° 3 : Demande d'autorisation de défrichement sur la commune de Grépiac
- Un point n°4 : CAO : Etude de sol et Bureau de contrôle salle des fêtes

Le compte rendu du conseil municipal du 17/07/2018 est approuvé à l'unanimité.

1. Finances : Fête locale

Madame le Maire, dans un premier temps, souhaite remercier l'ensemble des bénévoles.

Madame le Maire rappelle que cette année la fête locale a été organisée par la municipalité les 4, 5 et 6 août 2018.

Cette organisation a généré des dépenses et des recettes. Nous réglons les factures au fur et à mesure de leur arrivée et nous dresserons un bilan lorsque l'intégralité de celles-ci sera payée.

Ces dépenses sont inscrites au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Concernant les recettes, (chèques bancaires des repas + recettes de la buvette), elles seront intégrées en comptabilité au compte 70688 « Autres prestations de services ».

Les prix des repas et des boissons ont été fixés comme suit :

Repas 13 € et 7€ pour les enfants

Sardinade 5 €

Boisson 2€

Pichet de bière : 7€

Café, eau, sirop, muscat 1€

Madame le Maire a invité les Maires des Communes alentours et des Officiels.

Les repas des bénévoles et des orchestres ont été pris en charge par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, suite à l'accord que l'assemblée communale avait donné à Mme. le Maire d'organiser la fête locale en l'absence de comité des fêtes, à l'unanimité :

- Autorise Mme. Le Maire à inscrire les dépenses afférentes au compte 6232
- Autorise Mme. Le Maire à inscrire les recettes afférentes au compte 70688

2. Demande de subvention dégâts d'orage juillet 2018

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans les nuits du vendredi 13 et du samedi 14 juillet dernier, de violents vents ont frappé la commune et l'ensemble du territoire.

Nous avons dû faire face à de nombreuses chutes de branches et branchages.

Le dimanche 15 en fin d'après-midi un épisode de pluie a balayé la commune gorgeant les terrains, les cours d'eau et les fossés d'eau.

Lundi 16 juillet aux alentours de 7h30 du matin, un violent orage a éclaté.

En 2 h de temps la situation a basculé.

Nous avons enregistré environ 100 mm de pluie sur la commune. Très rapidement la situation est devenue critique.

Les dégâts de voirie et de toiture sont nombreux. Le montant des devis est important :

Estimation travaux bâtiments communaux : 26 807.28 € TTC

Estimation travaux routes : 95 700€ TTC

Mme le Maire propose à l'assemblée de demander une aide financière au titre de 'Fonds de Solidarité' à l'Etat ainsi qu'une subvention au Conseil Départemental 31.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Sollicite auprès du Conseil Départemental 31 la subvention la plus élevée possible concernant ces travaux

Sollicite auprès de la Préfecture au titre de « fonds de solidarité » la subvention la plus élevée possible concernant ces travaux

3. Demande d'autorisation de défrichage

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la centrale hydraulique de la commune à vouloir entreprendre des travaux. Une demande d'autorisation de défrichage est nécessaire auprès du service environnement, eau et forêt de la Direction Départementale des Territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à demander l'autorisation de défrichage sur la commune au service environnement, eau et forêt de la Direction Départementale des Territoires.

4. CAO : étude de sol et bureau de contrôle

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la sélection des prestataires étude de sol et bureau de contrôle pour la future salle des fêtes.

La commission d'appel d'offres a sélectionné l'entreprise GFC située à 31590 VERFEIL 10, rue de la Plaine pour l'étude de sol.

La commission d'appel d'offres a sélectionné l'entreprise SOCOTEC située à 31000 TOULOUSE 3 rue Jean Rodier comme bureau de contrôle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Accepte le choix de la CAO ci-dessus.

Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses

Madame le Maire informe l'assemblée de la fin des travaux d'insonorisation des réfectoires, de la pose des dalles au sol et des panneaux acoustiques. Les travaux de peinture et carrelage dans la cuisine sont aussi terminés.

Dans la semaine, nous nous occupons de nettoyer tous les sols de l'école à l'aide d'une auto laveuse professionnelle.

FIN DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire lève la séance à 21h30.